DOPRAM-V® Intranasale



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Un ml contient : Substance active :

Doxapram (sf de chlorhydrate monohydraté) 17,4 mg

Excipient(s):

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218) 0,9 mg

Forme pharmaceutique:

Solution intranasale.

Espèce cibles:

Veaux, poulains, chiots et chatons.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Chez les veaux, les poulains, les chiots et les chatons : - stimulation de la respiration et réanimation post-natale.

Contre-indications:

Obstruction des voies respiratoires.

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Aucune.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

Le produit nest pas un antagoniste des myorelaxants, ni un antagoniste spécifique des narcotiques et anesthésiques.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Aucune.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Non connus.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

Sans objet.

Interactions médicamenteuses et autres:

Avec les anesthésiques : attendre un minimum de 10 minutes après la fin de lanesthésie avant dadministrer le produit.

Avec les sympathomimétiques : effet synergique.

Avec la xylazine ou les myorelaxants : effet antagoniste.

Posologie:

- Veaux, poulains

En moyenne, 0,87 mg de doxapram par kg de poids vif, soit 2,5 ml de solution (1/4 du flacon) par animal correspondant approximativement à une forte pression sur le flacon.

- Chiots

1 à 5 gouttes, en fonction de la taille du nouveau-né et de l'intensité de la défaillance respiratoire.

- Chatons

1 à 2 gouttes, en fonction de l'intensité de la défaillance respiratoire.

Instiller le produit par voie intranasale, la tête étant relevée et les narines placées en position supérieure, afin d'éviter l'écoulement du produit hors des cavités naturelles.

La durée et l'intensité de la réponse dépendent de la dose administrée et de l'état de l'animal au moment de l'intervention.

L'administration du produit peut être répétée à intervalles de 15 à 20 minutes si nécessaire ; cependant, ne pas renouveler l'instillation tant que l'effet de la première dose n'a pas cessé.

Avant administration du produit il convient de dégager les voies respiratoires du nouveau-né.

voie d'administration:

Voie intranasale.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

Un dosage excessif peut provoquer une hyperventilation capable de conduire à une alcalose respiratoire, une hypertension, de la tachycardie, des spasmes musculaires et une excitation généralisée du système nerveux central.

Temps d'attente:

Viande et abats : zéro jour.

Propriétés pharmacodynamiques:

Le doxapram possède la propriété unique de stimuler la respiration à doses considérablement inférieures à celles requises pour provoquer une excitation du cortex cérébral.

Chez les animaux non anesthésiés, comme les nouveau-nés à la suite d'un part dystocique, la dose capable de provoquer les convulsions est 70 à 75 fois celle nécessaire pour obtenir une stimulation respiratoire. Ceci explique l'absence de réactions violentes après son administration alors que son action eupnéique se manifeste fortement.

Chez les sujets anesthésiés, en plus de son action stimulante sur la respiration, le doxapram provoque un raccourcissement du temps de réveil.

Caractéristiques pharmacocinétiques:

La distribution du doxapram se fait dans tout lorganisme mais les concentrations les plus élevées sont observées dans la graisse, le foie, le pancréas et les glandes surrénales. Le tissu nerveux, le liquide céphalorachidien et les muscles en contiennent peu. Lélimination se fait par les voies biliaire, urinaire et fécale.

Incompatibilités:

Non connues.

Durée de conservation:

3 ans.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Pas de précautions particulières de conservation.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

VETOQUINOL **MAGNY VERNOIS** 70200 LURE

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/7392976 3/1992 - 30/06/1992

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

A ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Classification ATC Vet:

OR07AB01

Boe de 1 flacon polyhyle de 10 ml avec embout

GTIN: 03605870000517

Laboratoire VETOQUINOL S.A.

70204 LURE CEDEX **Direction France** 31, rue des Jeûneurs **75002 PARIS** Tél: 01.55.33.50.25

Fax: 01.47.70.42.05

www.vetoquinol.fr

